

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1735

présenté par

M. Bentz, M. Odoul, Mme Pollet, M. Frappé, Mme Hamelet, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such,
M. Dessigny et Mme Loir

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi :

« relatif au suicide assisté et à l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision relève l'innovation majeure du texte : l'introduction du suicide assisté et de l'euthanasie en droit français.